

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	<b>15</b>
Conseillers en fonction :	<b>15</b>
Conseillers présents :	<b>13</b>

COMMUNE DE DAMBACH

-----

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance du 19 mars 2021**

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG, maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 11 mars 2021

**Membres présents :** Madame Jessica LEICHNAM, Angélique EHALT, Josée JOND, Messieurs Cédric BOCQUEL, Francis HOFFMANN, Christophe GASSER, Christian HUNCKLER, Valentin LETT, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Christophe STOECKEL, Gérard WAMBST.

**Membre excusé :** Sébastien ROTH a donné procuration à Monsieur Cédric BOCQUEL  
Fabien EYERMANN a donné procuration à Monsieur Martial NEUSCH

Martial NEUSCH a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal.

***Objet : N° 1) Communications du Maire***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Un rendez-vous a été pris entre la MJC, Mme Josée JOND et le Maire, pour la mise en place d'un abri servant de lieu d'exposition au niveau de la casemate,
- Un point a été fait sur le dossier du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS « l'Accueil Familial du Bas-Rhin »),
- Une demande de modification du PLUi relative à la transformation de la zone équestre (Ne) en zone agricole (A),
- Les travaux de mise en place de l'UV (Ultra Violet) à la station du Wineckerthal se termineront dans les semaines à venir,
- Une enquête du 13 avril au 13 mai sera distribuée concernant le périscolaire, l'ouverture ne sera effective qu'avec un minimum de 12 élèves,
- Modification des horaires de bus à 13h00 et ce à partir du 15 mai 2021 ; les parents en seront informés,
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 10 avril en comité restreint seul les membres du conseil municipal y participeront,
- La crise sanitaire ne permet pas encore l'ouverture de l'aire naturelle de camping,
- Suite au refus par la Préfecture pour l'ouverture d'un centre de vaccination sur Reichshoffen, La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains va déposer à nouveau un dossier,
- La remise des récompenses aux enfants qui ont participé au « jeu des Etoiles » a eu lieu le vendredi 26 février,
- Le livret contenant tous les articles 2020 de la commune de Dambach parus dans les Dernières Nouvelles d'Alsace est à disposition en mairie,

- Une application « Ma commune connectée » sera diffusée dans un premier temps auprès des membres du Conseil municipal avant la diffusion auprès de la population, cette application permettra d'insérer des informations en temps réel aux citoyens,
- Informations sur les différentes commissions du Conseil Communautaire (Vergers, Finances, Economie, Service Solidarité et Communication)

**Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 11 décembre 2020**

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 est adopté à l'unanimité**

**Objet : N°3) Comptes de gestion exercice 2020 (budgets principal, eau et assainissement)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes à l'exercice 2020 – budget Principal, Eau, Assainissement – a été réalisée par le Receveur-Percepteur de Niederbronn-les-Bains, et que les comptes de gestion établis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs 2020 de la Commune, budget Principal, Eau, et Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la Commune et les comptes de gestion du Receveur-Percepteur,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (moins une abstention Monsieur Francis HOFFMANN),  
décide**

- **d'adopter les comptes de gestion du Receveur-Percepteur Budgets Principal, Eau, Assainissement de l'année 2020**

**Objet : N°4) Comptes administratifs exercice 2020 (budgets principal, eau et assainissement)**

Monsieur le Maire présente les différents comptes administratifs aux membres du Conseil Municipal, avant de passer au vote de ces documents.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2122-21 et L.2343-1 et 2,
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.24166 à 15, et R.24161 à 33,
- Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020, du Principal, ainsi que les services de l'Eau, de l'Assainissement,

Monsieur Joël HERZOG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, le Maire en fonction ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Christophe GASSER, Adjoint au Maire conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (moins une abstention Monsieur Francis HOFFMANN)**

approuve  
- les Comptes Administratifs de l'exercice 2020, arrêtés comme suit :

**Compte administratif 2020 – Budget Principal**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	- 89 407.54	+ 213 728.85
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	48 013.38	469 130.28
Recettes	144 213.08	601 960.34
<b>Résultat de clôture 2020</b>	+ 96 199.70	+ 132 830.06
Résultat définitif	+ 6 792.16	+ 346 558.91
Résultat globalisé	<b>E x c é d e n t</b>	+ 353 351.07

**Compte administratif 2020– Budget Assainissement**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 385 066.45	+ 4 442.28
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	10 525.86	71 229.74
Recettes	52 723.56	94 536.86
<b>Résultat de clôture 2020</b>	+ 42 197.70	+ 23 307.12
Résultat définitif	+ 427 264.15	+ 27 749.40
Résultat globalisé	<b>E x c é d e n t</b>	+ 455 013.55

**Compte administratif 2020 – Budget Eau**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 166 678.30	+ 9 822.64
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	16 898.08	68 235.68
Recettes	24 700.15	75 246.07
<b>Résultat de clôture 2020</b>	+ 7 802.07	+ 7 010.39
Résultat définitif	+ 174 480.37	+ 16 833.03
Résultat globalisé	<b>E x c é d e n t</b>	+ 191 313.40

**Objet : N°5) Affectation de résultats**

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, voté et approuvé le 19 mars 2021,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 :

- Budget Principal arrêté à la somme de 346 558.91 €
- Budget Eau arrêté à la somme de 16 833.03 €
- Budget Assainissement arrêté à la somme de 27 749.40 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,  
décide**

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :**

√ **l'article 002** : Report à nouveau :

346 558.91 Euro au budget principal

16 833.03 Euro au budget eau

27 749.40 Euro au budget assainissement

***Objet : N°6) Objectifs***

Monsieur le Maire présente l'ensemble des objectifs 2021, ainsi que l'état des subventions demandées et notifiées :

**Budget Principal**

Pose d'une cuve 60m<sup>3</sup> au Neudoerfel pour la défense incendie  
 Achat de terrains pour la pose des cuves  
 Clôture au dépôt communal  
 Parafoudre clocher de Neunhoffen  
 Sécurisation des entrées de villages et en agglomération  
 Panneaux de signalisation divers  
 Panneaux de signalisation points d'eau naturels  
 Rideau au secrétariat  
 Travaux à l'église de Neunhoffen (toiture + ravalement clocher)  
 Travaux à l'église de Dambach (peinture / parvis / mur en grès)  
 Ajout d'un étage au columbarium au cimetière de Dambach  
 Solde accès handicapés  
 Opération informatique à l'école  
 Branchement au réseau fibre optique de l'école  
 Divers travaux électriques sur le réseau informatique

**Budget Eau**

U.V. station du Wineckerthal

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,  
décide**

- de valider l'ensemble des objectifs au titre de l'année 2021

**Objet : N°7) Présentation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains rendu en date du 14 décembre 2020. Cette commission est chargée dans le cadre du transfert de compétences à l'EPCI d'analyser pour chaque commune les dépenses et les recettes liées, afférentes à chacune des compétences transférées afin d'établir le coût net des charges transférées.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
approuve**

- le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**Objet : N°8) Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le projet pour un socle numérique au sein de l'école primaire. Ce programme vise à la numérisation de l'école et s'établit sur trois volets : l'équipement de l'école, des services et ressources numériques et un accompagnement à la prise en main du matériel.

Il informe que ce projet s'adresse essentiellement aux écoles de cycles 2 (classe de CP CE1 et CE2) et 3 (CM1 et CM2) et non équipées.

Le projet est porté par la collectivité en collaboration avec l'équipe enseignante qui définit les besoins et les objectifs.

Monsieur le Maire précise que les dépenses de ce programme s'inscrivent dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique de l'Etat pour favoriser l'équipement des écoles élémentaires très peu dotées en outils numériques. L'aide financière de l'Etat peut être accordée pour le volet équipement à hauteur de 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € plafonnée à 3500 € par classe, et pour le volet services et ressources numériques à hauteur de 50 % de la dépense de 20 € pour deux ans par élève soit un montant maximal de 10 € par élève.

Monsieur le Maire suggère que ce programme soit retenu afin de profiter du plan de relance – continuité pédagogique et ainsi équiper l'école primaire qui compte 29 élèves répartis en 2 classes. Le coût du projet présenté s'élève à 12 8759.80 € TTC susceptible d'être subventionné à hauteur de 5 190.00 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
retient**

- le projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – plan de relance –  
continuité pédagogique

**approuve**

- le plan de financement suivant :

**Montant TTC : 12 760.00 €**

**Subvention plan de relance : 5 190.00 €**

**récupération FCTVA : 1 700.80 €**

**Charge communale : 5 869.20 €**

**décide**

**- de solliciter la subvention au titre du plan de relance – continuité pédagogique  
charge**

**- Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet**

***Objet : N°9) Divers***

\* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux déposées depuis le 11 décembre 2020.

\* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis la déclaration à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 3 parcelles 188/43 et 186/42 lieu-dit «3 rue de la Forêt»,  
Section 6 parcelles 77 et 48 lieu-dit « in den Strengen »  
Section 1 parcelles 75/53 et 76/53 lieu-dit «1 rue de la Chapelle »  
Section 23 parcelle 8 lieu-dit « 6 route de Sturzelbronn »  
Section 2 parcelles 56 et 100/56 lieu-dit « 31 rue Principale »

\* Monsieur Francis HOFFMANN informe de la mise en place des filets de protection pour les batraciens. Il précise également qu'une vidéo sur le 76<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération passe sur le canal de TVN.

\* Monsieur Christophe GASSER précise que des riverains du Wineckerthal se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes, Monsieur le Maire indique que Wineckerthal est un hameau et que la vitesse réglementée est à 70 km/h.

\* Monsieur le Maire indique qu'une réunion sera programmée prochainement concernant le fleurissement de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante minutes.

Dambach, le 30 mars 2021  
Le secrétaire de séance,  
Martial NEUSCH